



COMPTE – RENDU

BUREAU SYNDICAL

13 mars 2018 – 18h

PRESENTS : MM. BALAY Pascal – PASSAS Jean-Claude – FERREYRE Gérard – ROCHE Eric – AUDRAS Maurice – Mme FOUR Béatrice – HEYRAUD Gérard

ABSENTS & non excusés : MM. BERTRAND – VERNET – BLACK – FAYA

ABSENTS & excusés : MM. NOUAILLE – BLACHON

AVAIENT DONNE POUVOIR : ***

Date de la convocation : 05 mars 2018

Secrétaire de séance : Eric ROCHE

Egalement présents : MM. DESPORTES (trésorier), EYSSERIC (directeur) et Mme RUIZ (secrétaire)

Le président propose aux délégués de faire une minute de silence en mémoire à M. Christian GARNIER décédé le 4 mars dernier...

Le compte-rendu de la réunion du 16 janvier est validé à l'unanimité des membres présents.

Il rappelle que M. Heyraud délégué de Roiffieux est très présent pour le syndicat et propose de prendre en charge le remboursement des frais kilométriques. Le bureau valide à l'unanimité cette proposition.

Présentation du compte administratif 2017

Le Président laisse le soin à la secrétaire de présenter les comptes du syndicat. La section d'exploitation présente un excédent de 719 371.66 € et la section d'investissement un déficit de clôture de 205 216.71 €.

Le trésorier valide ces chiffres qui sont conformes à son compte de gestion 2017.

Affectations des résultats

Compte tenu du besoin total de financement supérieur à l'excédent d'exploitation (749 719.71 €), il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent d'exploitation, soit 719 371.66 €.

Projet de Budget primitif 2018

Le projet de budget s'élève à 4 875 131.69 € en investissement et 1 283 792.75 € en exploitation.

Il est rappelé que ces documents seront validés lors du prochain Comité Syndical prévu le 26 mars prochain.

Délégation du Service Public de l'eau potable

Le président rappelle la procédure de renouvellement de la DSP, le contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2018.

Il expose que Saur a offert un verre de l'amitié aux élus en compagnie de l'équipe de techniciens à l'occasion du ratio très satisfaisant obtenu sur l'exercice 2017.

Il présente ensuite le *Rapport du Président sur le principe de la délégation du service public* qui sera présenté en vue de sa validation lors du prochain comité syndical.

Il rappelle les différents engagements du délégataire et propose une durée maximale de 8 ans pour mener à bien les objectifs contractuels. Les membres du Bureau souhaitent proposer une durée maximale de 10 ans menant ainsi le contrat à son terme en 2028. Ils estiment en effet qu'une trop courte durée contractuelle ne permettrait pas au futur délégataire de mettre en place une stratégie optimale.

Dans cette hypothèse ce délai pourrait être négocié avec les candidats lors d'une phase de négociation dans le cadre de la procédure.

Le président met en évidence certaines prestations :

- **Entretien des espaces verts autour des ouvrages** : Les récentes visites d'installations ont permis de mettre en évidence un manque certain d'entretien. Une prestation de service pourrait être passée avec une entreprise privée. Ainsi ce point ne serait pas inclus dans le futur contrat.
- **Branchements neufs** : actuellement le syndicat des eaux Annonay-Serrières gère en direct cette prestation depuis octobre 2016 suite à l'embauche d'une technicienne. Ce type de fonctionnement est opérationnel et apprécié. Cette prestation ne sera pas incluse dans le futur contrat.
- **Compte de renouvellement** : dans le futur contrat il est proposé d'inclure un compte co-géré sans planification préalable. Les compteurs abonnés ainsi que la robinetterie réseau restera la propriété du syndicat.
- **Rendement LEMA** il pourrait être proposé de définir une prime si le rendement dépassait un certain plafond. Il serait intéressant que les futurs candidats définissent eux-mêmes ce plafond en accord avec l'autorité décisionnaire.
- **Villas d'Ozon et Arras** : le président rappelle que 2 villas à proximité de la station de pompage d'Arras sont mises à disposition du délégataire. Une proposition d'achat de la villa d'Arras n'avait pas reçue de suite favorable du syndicat préférant conserver ce bien dans l'hypothétique agrandissement de la station actuelle. Ainsi ces 2 villas seront proposées au futur délégataire indépendamment du contrat, laissant à leur charge l'entretien total de ces logements.
- **Accueil clientèle** : le président explique que la totalité des locaux sont la propriété du syndicat SERENA. Saur reverse un loyer annuel. Dans un souci de mise en conformité de l'accueil au public, il conviendrait de réaliser des travaux d'accès aux personnes à mobilité réduite et rénover toute la partie supérieure qui pourrait, en accord avec le délégataire, devenir l'espace réservé au personnel syndical. Ainsi les locaux de saur seraient transférés dans cette partie actuellement occupée par nos services.

Mme Four, nouvellement membre du bureau syndical et afin de mieux comprendre l'évolution du contrat, demande qu'un tableau comparatif entre le contrat actuel et le futur contrat soit mis à disposition des élus. Le directeur précise que ce comparatif est prévu.

TRAVAUX

Le président présente la liste des travaux validés par la commission d'appel d'offres :

⇒ **Sarras tranche sud agglomération** a été attribué à l'entreprise CHEVAL TP pour un montant de 157 682.10 € HT.

⇒ **Etables : lavie / crémollière** a été attribué au groupement d'entreprises Saur/Bouchardon/Faurie C./Ducoin tp pour un montant de 158 992.00 € ht.

⇒ **Réservoir de Jonas** :

LOT 1 – Entreprise SAVEL Michel pour un montant de 342 342.50 € ht

LOT 2 – Entreprise Roux cabrero en co-traitance avec SAUR et SPIE Sud-est pour un montant de 81 760 € ht

LOT 3 – Entreprise Roux cabrero en co-traitance avec SAUR et SPIE Sud-est pour un montant de 126 832 € ht

CONVENTIONS DE TRAVAUX

⇒ **St-Victor : la tuilière**. Il s'agit d'une extension du réseau d'eau potable pour laquelle l'un des propriétaires prendrait une partie des travaux à sa charge. M. Audras, Maire de St-Victor précise que le conseil municipal doit se réunir le 6 avril prochain pour décider des suites à donner à cette opération.

⇒ **St-Félicien : les Soies**. Il s'agit d'une opération de renforcement. Le syndicat finance la conduite en limite de propriété et les propriétaires prennent en charge le surpresseur qui permettra d'alimenter les habitations desservies. La part syndicale est estimée à 40 000 € et la commune prendrait en charge 20% des travaux. La convention n'est pas encore calée avec la mairie de St-Félicien.

⇒ **Satillieu : Bergère**. Il s'agit d'une opération d'extension du réseau d'eau potable. A ce titre, la commune prendrait en charge la totalité des travaux Coût de l'opération : 9 500 € ht.

Le Directeur présente la demande de Monsieur le Maire qui sollicite la participation du syndicat au titre du développement artisanal. Le président va contacter Monsieur Giraud pour lui proposer de se rapprocher de la Communauté de Communes compétente en matière de développement économique.

⇒ **St-Alban : cabaret neuf**. Des travaux de sécurisation d'un virage dangereux vont être réalisés sur ce secteur. Le syndicat va en profite pour réaliser un branchement omis lors de précédents travaux (propriété de M. Sapet).

⇒ **Sècheras : les Bosc**. Le président explique qu'une extension communale va être réalisée sur ce secteur. A ce titre la commune prend en charge la totalité des travaux qu'elle réalise elle-même pour un montant estimé à 4 000 € ht.

DEFENSE INCENDIE

Le président explique qu'Annonay Rhône Agglo a proposé le contrôle des pôteaux incendie. Les communes concernées doivent délibérer avant fin mars pour acter la mission de défense incendie d'Annonay Agglo.

Il rappelle la démarche d'assistance incendie du syndicat SERENA proposée aux Communes membres lors de la réunion du 12 décembre dernier. A ce titre un mail a été transmis ce jour aux communes pour réitérer d'une part la position syndicale et d'autre part informer de l'envoi d'une convention dans le courant de la semaine prochaine.

Le président suggère d'envoyer un courrier au SDIS pour rappeler l'engagement officiel du SERENA dans cette démarche.

INTERCOMMUNALITE

Le président expose également qu'une rencontre a eu lieu en février avec le Président de l'Agglo. Il a été décidé conjointement que l'étude actuellement portée par le SERENA en matière d'intercommunalité doit être annulée pour en faire une nouvelle incluant les collectivités suivantes : Annonay Rhône Agglo, Arche Agglo, le Val d'Ay et Portes de Drôme Ardèche.

Il confirme la volonté du SERENA de porter cette nouvelle étude. Une réunion préalable est fixée fin mars avec les instances d'Annonay Rhône Agglo.

FINANCEMENTS

Le Président expose la possibilité d'obtenir un financement de l'Agence de l'Eau (PGRE) du Département de l'Ardèche (Ardèche Pass Territoires) et de l'Etat (DETR). Il propose de faire la demande pour les dossiers suivants :

| | |
|--|--------------|
| - Etables Coteaux du Doux : réduction des pertes | 360 000 € HT |
| - Nozières Interconnexions – connexion ressources | 370 000 € HT |
| - Colombier le Jeune : réservoir de Jonas | 570 000 € HT |
| - Boucieu le Roi : station de pompage Bouzonnet | 150 000 € HT |
| - Arras Village : transit interconnexion bas service | 500 000 € HT |
| - St-Victor- Pouyol : interconnexion haut service | 350 000 € HT |
| - Arras/Ozon : interconnexion bas service | 330 000 € HT |

A l'unanimité les délégués autorisent le Président à solliciter les financements auprès des différents organismes.

QUESTIONS DIVERSES

- Tournon : le président donne lecture du courrier reçu ce jour en recommandé et sollicitant le syndicat sur les conditions d'abandon du projet d'autonomie d'adduction en eau vers le plateau de Pierre
- Ravissier : le président donne lecture du courrier du Défenseur des droits remerciant le syndicat des eaux dans l'implication de l'instruction du dossier.
- Traçage des travaux : depuis janvier 2018 il est obligatoire de tracer le passage des conduites préalablement aux travaux, enregistrer au GPS et cartographier les réseaux. Le coût de cette prestation extérieure est estimé à 10 000 € ht / chantier. Dorénavant, le syndicat devra intégrer ce coût dans ses marchés. Une mesure provisoire est intégrée au marché pour pallier à l'urgence mais cette mesure n'est pas légale.
M. Roche propose d'intégrer cette mesure au futur contrat d'affermage si la loi l'autorise. La proposition va être notifiée au cabinet Espélia pour en connaître la légalité.

La séance est levée à 20h40

Ont signé tous les membres présents